

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 20 septembre
2011 tenue à l'école Saint-Joseph à 19 h 30**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le vingt septembre de l'an deux mille onze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Quatorze parents sont présents à l'assemblée.

**OUVERTURE ET
MOT DE
BIENVENUE**

Monsieur Christian Leclerc remercie les parents de s'être déplacés. La directrice d'école, madame Andrée Roy, souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres de l'équipe-école.

**NOMINATION
D'UNE OU D'UN
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

AG-103-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie Bilodeau,

QUE madame Nathalie Bilodeau soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

AG-104-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU
22 SEPTEMBRE
2010**

AG-105-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Chantale Leclerc,

QUE le procès-verbal du 22 septembre 2010 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc fait la présentation du rapport annuel 2010-2011 du conseil d'établissement. Madame Andrée Roy précise que le rapport annuel de l'école sera accessible sur le site Web de l'école au mois d'octobre.

**INFORMATIONS
SUR LA LOI 180 ET
SUR LES
FONCTIONS DU
CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE
D'ÉLECTIONS AUX
POSTES DE
REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

AG-106-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie Bilodeau,

DE nommer monsieur Stéphane Saulter afin qu'il agisse à titre de président d'élections.

ADOPTÉE.

AG-107-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne,

DE nommer madame Nathalie Bilodeau afin qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élections.

ADOPTÉE.

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a) Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- b) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
- c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e) Le vote est secret.
- f) Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i) En cas d'égalité, le vote est repris.
- j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-108-11 En 2011-2012, pour compléter les mandats aux postes no 1 et no 3, IL EST RÉSOLU,

QUE les deux (2) postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE
DEUX PARENTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Mesdames Chantale Leclerc, Sophie Rondeau, Nathalie Bilodeau et Danielle Côté sont intéressées aux postes no. 1 et no. 3 pour un mandat de 2 ans.

AG-109-11 L'assemblée générale confirme mesdames Chantale Leclerc et Sophie Rondeau aux postes no. 1 et no. 3 pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION D'UN
REPRÉSENTANT
ET D'UN
SUBSTITUT AU
COMITÉ DE
PARENTS**

Monsieur Stéphane Saulter qui était notre représentant l'an dernier, présente sommairement le travail à faire au Comité de parents. Il demande s'il y a des personnes qui seraient intéressées au rôle de substitut.

AG-110-11 L'assemblée générale confirme monsieur Stéphane Saulter comme représentant des parents de l'école au Comité de parents de la Commission scolaire Harricana et mesdames Chantale Leclerc et Sophie Rondeau sont nommées substituts.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS
SUR L'O.P.P.
Décision quant à
son existence**

Madame Andrée Roy explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-111-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie Bilodeau,

QU'un organisme de participation des parents soit formé. Les parents suivants sont intéressés à faire partie de cet organisme :

Chantal Gagné
Karine Boutin
Claude Robillard
Pascale Nadeau

ADOPTÉE.

**CLÔTURE DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

AG-112-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 00.

Christian Leclerc,
président d'assemblée

Nathalie Bilodeau,
secrétaire d'assemblée